

Ce 21 octobre 1934

1

## Compte Rendu

Visite de l'École Enfantine - Rue de Villecrétain.  
Fissures au Bâtiment

22 OCT 1934

Monsieur le Maire

Selon votre désir exprimé de me rendre compte personnellement de l'état des fissures signalées au Bâtiment de l'École Enfantine, je me suis rendu sur place à cet effet, le dimanche 16 octobre - à 9 heures du matin -

Cette visite avait pour but - de me créer une opinion autorisée - quant aux conséquences ultérieures pouvant advenir de cet état de choses -

### Objectif

Les fissures décelées - portent traces sur le mur de façade côté Rue - d'une part - sur le mur pignon côté gauche d'autre part - ainsi qu'au droit de plusieurs cloisons intérieures au 1<sup>er</sup> étage et Coubles.

### Méthode de Travail

Sur l'aimable réception qui m'a été réservée et selon les dires des personnes occupant le 1<sup>er</sup> étage de l'Immeuble - que j'ai eu le plaisir de visiter - je me suis permis de questionner à cet effet - je pense ainsi pouvoir être à même de vous formuler tous apaisements immédiats.

et de satisfaire ainsi à la révélation  
d'une hypothèse presumée admissible.

Ce n'est point sur un simple aspect  
des lieux - que je fais réponse à votre demande  
mais par analogie de cas semblables  
couramment enregistrés parmi les nombreux  
expertises - qu'il m'a été permis de suivre  
au cours des différents exercices de ma  
profession.

Hypothèses

Techniquement - ces fissures peuvent  
être admisses selon trois hypothèses -

- 1<sup>o</sup> - soit par la présence d'un terrain  
 { insuffisamment homogène et de  
 { compacité variable.
- 2<sup>o</sup> - soit par un état de maçonnerie  
 { appauvrie par un dosage maigre  
 { lors de sa construction - (ces cas  
 { sont multiples dans la contrée)
- 3<sup>o</sup> - soit qu'on se trouve en présence d'un  
 { terrain glaiseux - avec affaiblissement  
 { consécutif à une infiltration d'eau.

et en plus spécialement sur cette  
dernière hypothèse que je réserve la  
valeur de mon jugement -

Gen

le

Une accumulation de petits faits très  
significatifs semblent me donner un  
raison -

Et je les précite =

### Genèse du mal

Un seul point de la façade - en  
sa partie basse - accute indubitablement  
un affaiblissement -

Ce point semble avoir pris naissance  
près du tableau de droite de la porte d'entrée  
de la classe -

La genèse de ce désordre serait  
déjà ancienne et remonterait à 7 ou  
8 années -

Leuement, depuis - ces fissures se  
sont amplifiées et multipliées selon des  
directions différentes, mais nettement  
accusées en certaines parties de la  
construction de faible section - tels que  
linteaux - arcs de décharges - appuis de  
fenêtres - fondations de cloisons intérieures  
ainsi qu'à l'encastrement des membrures  
du plancher de l'étage - etc - - - -

### Valeur de raisonnement

Ces éléments de maçonnerie,  
aussi directement intéressés - ont - il

Subi de ce fait - un état de distorsion  
inévitable ?

c'est ce qui va être démontré -

A nul doute - ces désordres, d'ailleurs  
assez circonscrits - demeurent - ils la  
conséquence d'un affouillement, dû  
à une infiltration d'eau - provoquée  
par la rupture de quelque canalisation  
souterraine - de drainage des eaux  
pluviales ou ménagères en provenance  
de la cour intérieure - vers la rue -

Des canalisations passent donc  
ainsi sous l'immeuble -

Leurs points de passage seraient à  
déterminer - ?

Ces canalisations peuvent être  
insuffisamment fondées -

Seraient-elles la pierre d'achoppement  
des troubles signalés ? ...

Ceci s'expliquerait assez bien - vu  
que la cave - avoisinante des lieux  
intéressés - se serait déjà trouvée - plusieurs  
fois inondée (se reporter aux dires des  
personnes questionnées)

D'autre part -

il est aussi un autre facteur, encore plus significatif et qui témoigne avantagèrement en faveur de ma thèse -

Or, voici une quinzaine - au plus - il a été procédé, dans la classe - à un remaniage de plusieurs larmes de parquet de chêne et dont les lambourdes porteuses ont été trouvées complètement pourries

c'est donc là - une preuve évidente d'un foyer destructif - évoluant lentement par capillarité -

Et comme il n'y a pas de fumée sans feu - on serait donc enclin d'admettre - que d'indice d'après lequel - nous tablons sur le cas présent - pourrait bien être à fortiori la cause initiale de tout le mal -

Conclusion

1<sup>o</sup> - La question sécurité, ne saurait être immédiatement alertée.

2<sup>o</sup> - Ces désordres ne semblent pas pour l'instant - compromettre la stabilité - d'une ou plusieurs parties du bâtiment.

6

3<sup>o</sup> Le déincubement apparent de  
certains éléments de maçonnerie  
ne justifie pas un danger ~~prochain~~.

4<sup>o</sup> Les seuls témoins restant - sur  
le parquet et sur mur - sous Couble -  
demeurent inopérants - parce que  
mal apposés -

### Remède

Tout d'abord - par raison d'  
économie budgétaire - simple sondage  
sur un mètre de profondeur - dans  
le sol et autour de l'endroit sus-vité  
plus haut -

Ce travail devant décider -  
l'état des lieux - sur la présence  
ou non de cavitations rompues -  
ou d'une infiltration autre -

Après quoi - une solution plus  
certaine pourra être envisagée.

Voici - Monsieur le Maire - ce  
que j'ai estimé - devoir vous formuler  
librement et en toute impartialité -

7

Mon opinion n'ayant qu'un but -  
celui de vous instruire et vous éclairer -  
pour servir et valoir ce que de Droit -  
en vue d'alléger votre conscience  
à l'encontre d'allégations de gens  
à tendances diverses et doctes pour  
les besoins de leur cause -

Je reste votre serviteur - pour  
retracer - si nécessaire - de vive voix -  
sur place - la valeur de mon argumentation,  
aux membres de la Commission des Bâtimens.

Veuillez, après, Monsieur le Maire,  
l'assurance de ma considération  
très distinguée.

Jacques Lefevre

Conseiller Municipal.

Membre de la Commission des Bâtimens